COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_101-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/101

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE BANON – Signature des marchés**

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation en date du 19/09/2019

CONSIDERANT le résultat de la consultation, l'analyse et le classement des offres et après avoir eu connaissance de l'acte d'engagement des candidats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_101-DE

n° 2019/101

Objet : **AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE BANON – Signature des marchés (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montants H.T
Lot 1 – terrassement- Maçonnerie - Métallerie	Ets POLDER	459 467,12 €
Lot 2 – Construction d'un local gardien	Ets FIGARELLA	143 332,51 €
Lot 3 – Travaux de voirie	Ets COLAS Méditerranée	94 835,00 €

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires au marché.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON 04 (AHP)

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_102-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/102

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **VOIRIE – Marché à bons de commande – Signature des marchés**

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation en date du 27/09/2019

CONSIDERANT le résultat de la consultation, l'analyse et le classement des offres et après avoir eu connaissance de l'acte d'engagement des candidats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_102-DE

n° 2019/102

Objet : **VOIRIE – Marché à bons de commande – Signature des marchés (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

DIT qu'il s'agit d'un marché à bons de commande avec offre non contractuelle.

AUTORISE le Président à signer les marchés avec l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant H.T Lot 1 – Pays de Banon	Montant H.T Lot 2 – Cté Haute provence
Ets COLAS Méditerranée	833 300 €	833 300 €

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires au marché.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON 04

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_103-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/103

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CRECHE DE REVEST DU BION – Convention financière**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées.

VU le Décret n°2011-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de ma subvention octroyée dépasse 23 000 €

CONSIDERANT l'association « La Ruche » qui gère la crèche de Revest-du-Bion

CONSIDERANT que son activité est d'intérêt général

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_103-DE

n° 2019/103

Objet : **CRECHE DE REVEST DU BION – Convention financière (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

AUTORISE la signature de la convention avec l'association « La Ruche » représentée par sa présidente Mme Marie-Hélène SOUMAILLE.

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 64 000 € à l'association pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_104-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/104

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE REMPLISSAGE DES COLONNES DE DECHETS – Demande de financement au titre de FEDER**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le projet de mise en place d'un dispositif de contrôle de remplissage des colonnes semi-enterrées et/ou enterrées sur le territoire de la communauté.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan environnemental qui permettra de rationnaliser la collecte.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_104-DE

n° 2019/104

Objet : **MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE REMPLISSAGE DES COLONNES DE DECHETS – Demande de financement au titre de FEDER (SUITE)**

CONSIDERANT le montant de l'opération qui s'élève à 329 999 € HT.

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Europe FEDER	Autofinancement
329 999 € HT	230 999 €	99 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEDER (Appel à projet AP02-OT02-PI02c-OS2c – Développer les services numériques au service des territoires et des citoyens)

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_105-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/105

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**
Demande de financement

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le projet de construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan social, économique et environnemental.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_105-DE

n° 2019/105

Objet : **CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**
Demande de financement (SUITE)

CONSIDERANT le montant de l'opération qui s'élève à **1 500 000 € HT.**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Europe FEADER	Région CRET	Département	Autofinancement
1 500 000 € HT	262 880 €	330 000 €	166 000 €	741 120 €

SOLLICITE le concours financier du département et de l'Europe au titre du FEADER

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_106-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/106

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté :* 39
- *en exercice :* 39
- *qui ont pris part à la délibération :* 29

- *Date de la convocation :* Le 05/12/2019
- *Date d'affichage :* Le 05/12/2019

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CHARTE FORESTIERE – Adhésion**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
CONSIDERANT que les communes de l'ancienne Communauté du pays de Banon adhèrent à la Charte forestière de territoire Luberon - Lure
CONSIDERANT leur souhait de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 27 voix pour, une voix contre et une abstention.

AUTORISE le Président à signer la Charte forestière Luberon-Lure.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_107-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/107

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS ET D'UN COMMERCE A VILLEMUS – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M. Michel PERRIN pour la construction de la salle multifonctions et d'un commerce à VILLEMUS.

CONSIDERANT que le montant prévisionnel du marché a évolué.

CONSIDERANT que les vicissitudes dans le choix de l'emplacement, ne sont pas le fait du maître d'œuvre.

CONSIDERANT que le contrat initial, conclu en 2006, nécessite actualisation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_107-DE

n° 2019/107

Objet : **CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS ET D'UN COMMERCE A VILLEMUS – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant avec M. PERRIN qui fixe le montant des honoraires de M. Michel PERRIN à 157 309,80 € HT – 188 774,76 € TTC au lieu de 74 500,00 € HT – 89 400,00 € TTC.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_108-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/108

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **AMENAGEMENT DE 5 LOGEMENTS A VILLEMUS – Emprunt à la Banque des Territoires**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le projet d'aménagement de 5 logements dans l'ancien presbytère à VILLEMUS.

CONSIDERANT la proposition de prêt de la Banque des Territoire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_108-DE

n° 2019/108

Objet : **AMENAGEMENT DE 5 LOGEMENTS A VILLEMUS – Emprunt à la Banque des Territoires (SUITE)**

Caractéristique	PAM
Enveloppe	-
Montant	350 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,35%
TEG	1,35%
Phase amortissement	
Durée	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêt différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et une voix contre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Banque des Territoires et tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_109-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/109

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CLSH de BANON**
Convention avec l'Association « Les Francas » pour 2020 et 2021

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT la consultation pour la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de BANON.

CONSIDERANT le résultat de cette consultation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_109-DE

n° 2019/109

Objet : **CLSH de BANON**
Convention avec l'Association « Les Francas » pour 2020 et 2021 (SUITE)

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 25 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de retenir les propositions de prix de l'Association « Les Francas » pour les sommes de 61 161 € pour 2020 et 61 550 € pour 2021.

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_110-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/110

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **BUREAU TOURISTIQUE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**
Convention avec l'Office du Tourisme du Pays de Forcalquier

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT que le tourisme est une compétence de la CCHPPB.

CONSIDERANT la présence d'un bureau d'informations touristiques à ST Michel l'Observatoire.

CONSIDERANT la proposition de convention avec l'Office du tourisme du pays de Forcalquier pour la gestion du bureau touristique de St Michel l'Observatoire.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_110-DE

n° 2019/110

Objet : **BUREAU TOURISTIQUE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**
Convention avec l'Office du Tourisme du Pays de Forcalquier (SUITE)

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

AUTORISE la signature de la convention avec l'Office du tourisme du Pays de Forcalquier représenté par son président.

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 24 595 € à l'Office du tourisme du Pays de Forcalquier pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_111-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/111

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CAF – Convention Territoriale Globale de services aux familles**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le diagnostic réalisé par la CAF sur l'ensemble des problématiques du territoire de la CCHPPB associant l'ensemble des acteurs concernés.

CONSIDERANT la convention Territoriale Globale proposée par la CAF qui a pour objet :
- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser une continuité d'interventions et de services sur les territoires.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_111-DE

n° 2019/111

Objet : **CAF – Convention Territoriale Globale de services aux familles (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et une abstention

AUTORISE le Président à signer la convention Territoriale Globale de services aux familles avec la Caisse des Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_112-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/112

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **CNAF – Nouveau barème de Prestation de Service Unique**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT le nouveau barème de prestation de service Unique (PSU) mis en place par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui fixe les évolutions suivantes :
- L'augmentation annuelle de 0,8% du taux de participation familiale entre 2019 et 2022.
- La majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6 000 € en 2022
- L'alignement du barème micro-crèche sur celui de l'accueil collectif

CONSIDERANT que l'évolution du barème des participations poursuit trois objectifs :
- Rééquilibrer l'effort des familles recourant aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje)
- Accroître la contribution des familles afin de tenir compte de l'amélioration du service rendu
- Soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ainsi que le déploiement du bonus mixité sociale et inclusion handicap.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_112-DE

n° 2019/112

Objet : **CNAF – Nouveau barème de Prestation de Service Unique (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 22 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

ADOPTE le nouveau barème national de Prestation de Service Unique

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (AHP) ★

Le Président de Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_113-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/113

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté :* 39
- *en exercice :* 39
- *qui ont pris part à la délibération :* 29

- *Date de la convocation :* Le 05/12/2019
- *Date d'affichage :* Le 05/12/2019

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **BÂTIMENT « LA FILATURE » A MANE**
Engagement renouvellement Bail

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT la demande du futur acquéreur du fonds de commerce de la salle de sport « Instant Zen » à MANE.
CONSIDERANT que le bail de la société « Instant Zen » se termine le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

S'ENGAGE le renouveler le contrat administratif au terme de celui-ci, donc à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans à M. Yves ANDRIAKOTO, futur acquéreur de l'activité de la Société « Instant Zen »

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_113BIS-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/113bis

Nombre de membres :		*Date de la convocation :*	*Le 05/12/2019*
afférents au Conseil de Communauté :	*39*	*Date d'affichage :*	*Le 05/12/2019*
en exercice :	*39*		
qui ont pris part à la délibération :	*29*		

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **BÂTIMENT « LA FILATURE » A MANE**
Engagement renouvellement Bail

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT la demande du futur acquéreur de l'activité de la salle de sport « Instant Zen » à MANE.
CONSIDERANT que le bail de la société « Instant Zen » se termine le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

S'ENGAGE à renouveler le contrat administratif au terme de celui-ci, donc à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans à M. Yves ANDRIAKOTO, futur acquéreur de l'activité de la Société « Instant Zen »
AUTORISE, dès substitution, la signature du contrat administratif avec M. Yves ANDRIAKOTO.

Annule et remplace la délibération n°2019-113 du 12/12/2019

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_114-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 12 décembre 2019

n° 2019/114

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 39*
- *en exercice : 39*
- *qui ont pris part à la délibération : 29*

- *Date de la convocation : Le 05/12/2019*
- *Date d'affichage : Le 05/12/2019*

L'an deux mil dix-neuf le douze du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Banon, au complexe sportif, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :
Mme Brigitte MOYA, déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Marie-Claude-CLAEYS, Délégués de BANON
Mme Michèle BERTIN, Délégué de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Délégué de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Délégué de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Délégué de MANE
M. André BOUFFIER, Délégué de MONTJUSTIN
M. Patrick CECCHINI, Délégué de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Délégué de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, Mme Muriel LAVAULT, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI, Délégués de REILLANNE
M. Raymond LE MOIGN, Délégué de REVEST DU BION
Mme Brigitte REYNAUD, Déléguée de REVEST DES BROUSSES
Mme Marie-Christine ALMERAS, Déléguée de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stéphane DELRIEU, Délégué de la SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Pascal DEPOISSON, M. Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Louis LAUDUN, Délégué de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Délégué de VACHERES

POUVOIRS : M. Guy PISTORESI pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Philippe WAGNER pouvoir à Mme Marie Claude CLAEYS
M. Laurent FAYET pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Michel JACOD pouvoir à M. Stéphane DELRIEU
M. Pierre WEBER pouvoir à M. Philippe BRESSANGE
M. Pierre POURCIN pouvoir à M. André BOUFFIER
M. Fabrice PAUL pouvoir à M. Nicolas LAPAILLE
M. Gérard LAPORTE pouvoir à M. Raymond LE MOIGN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine ALMERAS

Objet : **ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE POUR LA DECHETTERIE DE MANE**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur Entendu

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un tractopelle pour la déchèterie de Pitaugier à MANE.

CONSIDERANT l'intérêt de cette acquisition afin de réaliser des économies de transport de bennes.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le
ID : 004-200071025-20191212-2019_114-DE

n° 2019/114

Objet : **ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE POUR LA DECHETTERIE DE MANE (SUITE)**

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre.

DECIDE l'acquisition du tractopelle auprès de l'entreprise BERLENGUE pour la somme de 17 000 €.

AUTORISE l'ouverture de crédits suivante :

Crédits réduits	Montant	Crédits ouverts	Montant
020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 17.000 €	21571 – Acquisition tractopelle	+ 17.000 €

Ainsi fait et délibéré à BANON, les jour, mois, an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON ★ 04 (Alt-P) ★

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS.